

COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Jeudi 22 septembre 2016 à 20h00

Présidente : Mme Helen Houttuin, présidente

Secrétaire : M. Mario Clottu, secrétaire

Sont présents : 18 membres du Conseil général

5 membres du Conseil communal

M. Walter von Gunten, administrateur communal Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés: MM. Bram Houttuin, Bernard et Laurent Krebs, Hansjörg Kohler

Absents: Mme Antigone Pepshi et M. Thomas Ruedin

Public: 1

Légende :

CC = conseillers communaux PDC = plan directeur cantonal ZAC = zone artisanale et commerciale

CF = commission financière PAL = plan d'aménagement local CE = Conseil d'Etat ZUD = zone d'utilisation différée

Commission des services industriels : CSI-TP

Commission environnement : CEnv. Commission de sécurité : CSécu.

Commission des constructions : CConstr.

La présidente ouvre la séance à 20h05.

1. Appel

M. Mario Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + la présidente sur 24.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2016
- 3. Ordre du jour
- 4. Dissolution de la commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz
- 5. Demande de crédit d'engagement de CHF 106'000.00 pour des travaux de renforcement du réseau électrique dans la zone industrielle de La Ronde-Fin
- Motions et propositions
- 7. Communications du Conseil communal
- 8. Interpellations et questions
- 9. Divers

M. J.-L. Décrevel (PLR): Suite à l'échec de la fusion du Grand Entre-deux-Lacs, le groupe PLR souhaite que l'on modifie l'ordre du jour comme suit au point 4 :

- 4a) Dissolution de la Commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz
- 4b) Dissolution de la Commission ad hoc concernant le projet de rapprochements ou de fusions de communes.

Cette commission n'ayant plus lieu d'être.

<u>La présidente</u> : ceux qui acceptent cette modification sont priés de le faire par un levé de main.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

4a. Dissolution de la commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz

P. Staub (PS):

1) Introduction

Lorsque M. Marc Correvon, président du moment de la Commission ad'hoc concernant le projet de centrale à gaz, nous a demandé, à M. Arnaud Lecoultre et à moi-même d'intervenir au CG pour évoquer les raisons de la dissolution de cette Commission, cela a été assez ardu de faire une synthèse sur l'histoire de la centrale à gaz de Cornaux tant il y a eu de rapports, de PV, d'articles de presse et autres. Qu'on ne sait pas non plus tout ce qui a été décidé en haut lieu, politiquement et selon les fluctuations de la production et du prix de l'énergie électrique en Europe.

2) Tout d'abord, un peu de philosophie :

L'électricité « **fée ou sorcière** » comme aimait à le dire M. René Haas, ancien inspecteur fédéral en électricité.

En reprenant ces antonymes, **la fée** représente pour tout le monde une énergie merveilleuse qui nous fournit du confort, que l'on utilise à tout moment et dans beaucoup de circonstances (je vous fais grâce des exemples...).

Par contre, **la sorcière** représente, outre les dangers lors de son utilisation, la manière de dompter les électrons. C'est un gros problème qui a toujours existé et qui continuera d'exister tant que l'homme transformera ces électrons en dollars et qu'il ne tiendra pas

suffisamment compte de la manière dont il les conçoit. Pourquoi tant de pollution (radioactivité, CO₂, ozone, etc.) alors que l'on pourrait utiliser le soleil et le vent capables de nous fournir en énergie l'équivalent d'environ 10'000 fois ce que nous consommons sur cette terre...

L'Europe est recouverte d'une immense toile d'araignée constituée de câbles électriques servant à alimenter tous les consommateurs. En parallèle, des bourses d'achat et de revente (comme la bourse de Münich) de l'énergie génèrent un flux financier parfois en totale opposition à l'optimisation énergétique. L'éco-responsabilité devrait fonctionner, mais avec des moyens de production locaux le plus propre possible en pensant aussi à une qualité de vie pour nos descendants.

3) Le vif du sujet

J'en viens maintenant à la centrale à gaz de Cornaux. Pourquoi cette centrale avait-elle été proposée ? Peut-être pour garantir une autonomie électrique en Suisse, peut-être que plus rentable à l'époque et plus économique que de se fournir à l'étranger, peut-être que plus rentable à réaliser qu'avec des systèmes plus respectueux de l'environnement ? Le saurat-on un jour ?

Quelques dates pour se rappeler les faits :

- Un rapport de la Commission ad'hoc concernant le projet de centrale à gaz de Cornaux paraît en juin 2009. Il soulève passablement de questions...
- Un rapport de la Commission cantonale intitulé « Commission de réflexion concernant le projet d'une centrale à gaz à Cornaux » sort en mai 2010.
- En septembre 2012, une demande de permis de construire de cette centrale est déposée à la Commune de Cornaux.
- Durant cette période, les Chambres jouent avec les taux de compensation direct du CO₂, favorisant le nucléaire puis les alternatives dont les centrales à gaz.
- Une visite de l'usine à gaz de Timelkam est organisée avec le conseiller d'Etat (elle est identique à celle projetée à Cornaux et le groupe E est actionnaire). Y ont participés la Commission cantonale, la Commission communale et le Conseil communal de Cornaux.
- S'en suivent divers mouvements d'opposition et de réflexion, tels que le WWF, les villages environnants, des élus de tout bord, le C5 et le mouvement de citoyens de Cornaux (env. 400 oppositions), la Commission ad'hoc concernant le projet de centrale à gaz, certains parlementaires du Château... etc.
- En avril 2015, BKW lâche le groupe E pour des raisons de rentabilité. S'en suit la renonciation au projet de construction d'une centrale à gaz à Cornaux.

Alors pourquoi?

Certainement parce que des éléments tels que l'acheminement du gaz, la production massive de CO₂, les diverses oppositions, le prix de l'électricité revu à la baisse en Europe, le groupe BKW qui a lâché le groupe E, les centrales nucléaires que les lobbys ne veulent pas fermer, etc., ont eu raison de cette centrale. Il aurait été bienvenu que le groupe E nous aie informé de toutes les raisons fondamentales de cet abandon...

4) Quelques anecdotes et conclusion

- Les centrales à gaz de Chavalon et de Cornaux devaient s'inscrire dans la stratégie 2050 du Conseil fédéral...
- Les compensations des émissions de CO₂ sont des stratégies que l'on pourrait qualifier de « n'importe quoi »...
- La Société d'Etude de l'Environnement, qui siège à Vevey, dixit Mme Fabienne Despot, Directrice, qui avait donné son feu vert (lire dans CEC, édition N° 2-2012) : « oui, je donnerai mon feu vert au projet de Cornaux, parce que cette centrale fonctionnera au gaz naturel, qui est le combustible non renouvelable le moins polluant pour l'air... ». Elle a juste

oublié de mentionner qu'une centrale à gaz fournit 780 tonnes de CO₂, 170 tonnes d'oxydes d'azote et beaucoup de vapeur à cause des 2,6 milliards de litres d'eau/an pour le refroidissement... A cela, il faudrait encore ne pas oublier de rajouter les particules fines primaires PM10, dangereuses en cas de brouillard et l'approvisionnement en fuel de la raffinerie au cas où le gaz viendrait à manquer... La centrale aurait eu besoin en plus pour son fonctionnement de 380 tonnes d'ammoniac, 60 tonnes d'acide chlorhydrique, 70 tonnes d'hypo-chlorite de sodium et 60 tonnes d'acide sulfurique.

- Et malgré tout ce que l'on connaît sur la pollution, la rentabilité (Timelkam en Autriche, dont le Groupe E est actionnaire) et la fermeture de certaines centrales à gaz en général (en Europe tout au moins), M. Dominique Gachoud, président du groupe E affirme dans un article du Temps qui vient de paraître, je cite : « il estime que le projet n'est pas mort. Nous possédons toujours le terrain et il est possible que dans 10 ou 15 ans les besoins de construire la centrale de Cornaux se fassent sentir pour réguler et stabiliser le réseau électrique... ». Il ne parle malheureusement pas des autres moyens de production d'électricité, ni des accords de Paris...
- Le parti socialiste propose donc de dissoudre la Commission ad'hoc concernant le projet de centrale à gaz, parce qu'elle n'a plus lieu d'être en raison de la situation actuelle. Mais, si un jour, le projet de cette centrale devait être reconduit, il nous paraîtrait important, dans les circonstances de reconstituer à nouveau cette Commission et d'en informer également la Commission de l'environnement.
- Pour conclure, un immense merci à toutes les personnes de Cornaux et aux villages environnants qui se sont battus et engagés pour que ce projet pharaoniquement polluant ne se fasse pas. On souhaite qu'ils continuent de lutter pour des projets plus propres en utilisant tout ce que la nature peut nous apporter...
 Merci de votre attention.

<u>A. Lecoultre (PLR)</u>: En tant que membre de la Commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz, conseiller général PLR et citoyen de notre belle commune, j'aimerais tout d'abord rappeler quelques faits saillants :

- 23 mai 2009 : Création de la Commission ad hoc centrale à gaz.
- Président : M. Marc Correvon
- Mai 2012 : Demande de permis de construire de la centrale à gaz de Cornaux
- Avril 2015 : Abandon du projet de la centrale à gaz de Cornaux
- Et 4 phénomènes cumulés, expliquent l'abandon de ce projet :

1) La non-rentabilité :

Le prix de revient de l'électricité a chuté en-dessous du seuil de rentabilité des centrales à gaz et des infrastructures hydro-électriques, en raison du développement de la production électrique allemande. De plus, l'avenir se dessine sous la forme d'une gestion plus fine et plus efficiente des profils de consommation électrique.

2) Les accords de Kyoto:

Une centrale à gaz doit compenser ses émissions de CO2. Même si la compensation a été abaissée (75% à 50%), elle doit se faire avec des projets non rentables. Raison pour laquelle, il a été question de construire un Chauffage à Distance (CAD) sur l'axe Nord, jugé d'ailleurs non rentable dans le premier rapport d'impact.

3) L'effet « Fukushima » est passé :

En Suisse, aujourd'hui, l'opinion publique a changé et la majorité politique aussi. La sortie du nucléaire ne fait plus partie de l'agenda de la majorité.

4) Les oppositions :

Certains opposants indépendants et déterminés étaient prêts à épuiser toutes les voies de recours judiciaires et à aller jusque devant la Convention européenne des droits de l'homme. C'est-à-dire d'aller devant l'ultime recours juridique possible (après les instances cantonales et fédérales).

A ce titre, la coordination entre l'ensemble des intervenants neuchâtelois (Commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz, monde politique, partis, commission cantonale, opposants, C5, etc.) aurait dû être plus ouverte, moins cloisonnée. Certes ce fractionnement a généré un effet de surprise mais une action concertée aurait fait gagner du temps à tout le monde.

Au vu de tous les éléments susmentionnés, nous recommandons la dissolution de la Commission ad hoc centrale à gaz.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement notre Conseil communal, le président de la Commission ad hoc centrale à gaz : M. Marc Correvon, les membres de ladite Commission, les partis politiques et les citoyens qui ont tous œuvré à différents niveaux dans le sens de l'intérêt général. Je vous remercie de votre attention.

- → Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

 La dissolution de la commission ad hoc centrale à gaz est acceptée à l'unanimité.
- 4b. <u>Dissolution de la Commission ad hoc concernant le projet de rapprochements ou de fusions de communes</u>

La présidente : quelqu'un veut prendre la parole ? Personne.

- → Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (1 contre)

 La dissolution de la commission ad hoc fusion de communes est acceptée à la majorité (1 contre).
- 5. <u>Demande de crédit d'engagement de CHF 106'000.00 pour des travaux de</u> renforcement du réseau électrique dans la zone industrielle de La Ronde-Fin

M. L'Eplattenier (CC) : J'ai reçu, ces derniers jours, des questions autant du PS que de la CSI. J'ai obtenu des réponses à toutes ces questions, les voici :

<u>Explications des CHF 7'000.00 (rubrique divers et imprévus)</u>: C'est une somme qui représente env. 10 % de la demande de crédit qui, en général, n'est pas dépensée, mais qui est utile en cas d'éventuels problèmes lors des travaux et le CC n'a pas envie de revenir vous présenter une demande de crédit pour CHF 6-7'000.00 supplémentaires.

Concernant le pourcentage sur l'ensemble des travaux :

Les CHF 8'000.00 (10 %) correspondent à la création du projet , établissement du rapport, aux mesures qui ont dû être évaluées par rapport au câble, la coordination obligatoire avec le Groupe E, la commune et les clients raccordés dans la zone pour faciliter ce suivi de chantier.

Quelle est la puissance de l'ancienne et de la nouvelle alimentation ? La station actuelle a 250 kVA et la nouvelle aura 400 kVA.

Quelle est la valeur du surdimensionnement de la nouvelle distribution ?

Il n'y a pas de réel surdimensionnement puisque que le transformateur est pris en charge par le Groupe E et cette augmentation de puissance sera facturée par le Groupe E sur la base de la puissance réellement souscrite.

J'ai profité de demander à Eli 10 SA, comment les prochaines années allaient se passer puisque l'on possède notre réseau mais que l'on a un GRD chargé de l'exploiter.

Eli10 SA confirme qu'ils feront l'ensemble des travaux. Concernant la fourniture telle qu'armoires, etc., plusieurs offres sont demandées à différents fournisseurs afin de faire jouer la concurrence dans la mesure où ces derniers sont susceptibles de répondre à leur cahier des charges.

Au stade de la demande de crédit et pour ce type de travaux, les montants transmis se basent sur leur expérience et les prix en vigueur. Eli10 SA procède aux demandes d'offres une fois que la demande de crédit a été acceptée par le Conseil général.

<u>M. J.-L. Décrevel (CF-CSI)</u>: Le deuxième volet de questions n'a pas été émis par la CSI mais par la CF.

M. A. Messerli (CF): La Commission financière a pris connaissance du rapport du CC concernant la demande de crédit de CHF 106'000.- pour les travaux de renforcement du réseau électrique dans la zone industrielle de la Ronde Fin.

La commission regrette que le rapport ne nous informe pas sur l'augmentation de puissance. Autrement dit, sur l'ampleur de cette transformation. Seuls les coûts sont mentionnés et ceci de manière peu explicite. Notamment le poste "Augmentation de la puissance du transformateur " qui paraît en contradiction avec le poste précédent "À la charge du Groupe E" CHF 0.-.

La mission de la commission financière est entre autres de s'assurer que les dépenses communales soient minimisées. Sans un rapport documenté, il est difficile de se prononcer de manière éclairée.

Nous souhaitons qu'à l'avenir plus d'informations soient présentes dans ce type de document.

Au vu de ce rapport et des informations obtenues après coup, je remercie

M. L' Eplattenier, la Commission financière appuie cette demande de crédit. Il en va du développement de cette zone industrielle.

Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR): On ne peut que se réjouir de voter un crédit lié à la mise à niveau des installations de distribution de l'électricité mais en plus pour le renforcement de la puissance à distribuer, ce qui est un signe très positif du développement des activités industrielles dans la zone industrielle de "La Ronde-Fin"

Le groupe PLR accepte donc ce crédit. Je vous remercie de votre attention.

- → Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité. La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- → Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Motions et propositions

Néant.

7. Communication du Conseil communal

M. W. Walter (CC): Vous avez certainement constaté que la route de liaison Vignoble-Martinettes qui s'appellera « Rue des Nagrets » va bon train. Cette semaine les canalisations ont été posées et tout se déroule normalement. Le CC a prévu, d'entente avec les maîtres d'Etat, de faire l'inauguration de cette route le 17 décembre 2016 et l'idée est d'y associer le bâtiment Fontaines 10 (ancien collège). Nous préparerons un joli programme et vous donnerons de plus amples détails prochainement.

<u>M. J.-M. Cantin (CC)</u>: Il y a deux jours, nous avons reçu de la part du Service des communes, la date d'entrée en fonction des futures autorités communales pour la législation 2016-2020, soit le 1^{er} janvier 2017. Au vu de cette situation, le CC propose ce qui suit :

<u>Prochain Conseil général</u>: le 23 novembre (séance de constitution), mais elle sera précédée, une heure avant, d'une séance de l'autorité actuelle pour prendre position encore sur certains règlements et autres.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance de l'année, celle-ci sera suivie du traditionnel repas de fin d'année, vu que le budget 2017 sera voté par les nouvelles autorités en date du 1^{er} février 2017 en accord avec les services de l'Etat, il n'y aura pas de séance du CG en décembre.

<u>Mme I. Weber (CC)</u>: informations sur l'Info radar posé en date du 13 au 20 juin 2016 à la route des Provins 9. Détail voir annexe 1.

Pour conclure, la vitesse moyenne est de 41,3 km/heure, ce qui est tout à fait raisonnable.

M. C. Salzmann Silva (CC):

Structure d'accueil parascolaire « Rayon de Soleil » :

Tout se passe bien dans les nouveaux locaux. Nous sommes déjà pratiquement complets tous les midis. Actuellement, nous accueillons 30 enfants dont ceux d'Enges puisque l'ouverture de la structure d'accueil sur Enges n'a toujours pas été validée par le Canton. En aucun cas, ces enfants prennent la place d'enfants de Cornaux puisque l'office cantonal nous a permis d'accueillir ceux-ci en plus de notre quota. Au niveau du personnel, nous avons une responsable éducatrice, une personne reconnue formée, deux assistances socio-éducative dont une remplaçante et une employée qui se partagent à elles cing 1,5 EPT.

Le CAP

La commune du Landeron ayant dénoncé la convention juste avant la fin de leur législature, les autres communes n'ont pas eu le choix de suivre pour ne pas se retrouver seules à assumer tous les coûts.

Cette dénonciation a été faite dans le but que le CAP revoit sa stratégie éducative et son mode de fonctionnement.

Une équipe composée de délégués et d'éducatrices se sont mis à la tâche afin que chaque CG puisse dans le courant 2017 statuer sur un nouveau concept.

8. <u>Interpellations et questions</u>

M. J.-L. Décrevel (PLR): Permettez-moi de revenir sur un sujet qui me tient à cœur mais qui est malheureusement récurant, les douches des vestiaires de la salle de sports. En effet, après chaque entraînement intensif et transpirant, c'est le même constat : sur 8 douches, 2 à 3 ne fonctionnent pas ou mal. La situation est identique dans les quatre autres vestiaires. Ces défectuosités ternissent, malheureusement aux yeux des utilisateurs contribuables, l'image de la gestion du ménage communal. Mon interpellation vise donc à demander au CC d'évaluer les causes de ces dysfonctionnements et de remédier, une fois pour tout, à cette saga qui dure depuis longtemps. Pour plus de détails, je me tiens volontiers à disposition. Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC): Il est évident que nous prenons note. Notre concierge

M. B. Savoni prendra contact avec M. Décrevel pour faire l'état des lieux. Nous sommes effectivement au courant que plusieurs douches sont défectueuses, le service de la conciergerie s'est approché de professionnels de la branche afin d'en déterminer la cause. Un devis a été demandé. Selon les comptes, la somme à disposition pour l'entretien de la salle omnisports a déjà été utilisée, il nous faudra donc prévoir ces réparations en 2017.

M. J.-L. Décrevel (PLR): Je remercie M. Cantin pour ces renseignements. Je pense que cela fait 25 ans que ça ne fonctionne pas, donc nous ne sommes pas à 3 mois prêts....

M. M. Clottu (PLR): J'ai deux questions:

- 1) Comptes de l'exercice actuel : Est-ce qu'ils sont prévus avec les autorités actuellement en place ou avec les nouvelles autorités ?
- M. J.-M. Cantin (CC): les comptes de l'exercice 2016 seront présentés aux nouvelles autorités étant donné que ceux-ci ne peuvent pas être clos au 31.12.2016 et que nous avons l'obligation de les présenter à la fiduciaire pour un contrôle avant de les présenter au CG. Le délai légal mentionne au plus tard fin juin 2017.
- 2) Je me permets de vous lire un article qui a paru dans le Bulcom de vendredi dernier concernant un arrêt du tribunal fédéral.

Le procès opposait l'Elcom à diverses entreprises.

Entre-deux-Lacs

Affaires électriques

Remboursement en vue!

Un arrêt du Tribunal Fédéral de fin juillet, d'abord passé inaperçu, a finalement été remarqué aussi par la presse locale (L'Express du 6 septembre 2016). Le procès opposait la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) à diverses entreprises. Le TF a donné raison à l' ElCom et a statué que les producteurs et distributeurs d'électricité ne peuvent pas vendre leur propre courant au prix fort aux clients captifs (privés et PME) et réserver l'électricité bon marché achetée sur le marché aux gros clients qui sont libres de s'approvisionner où ils veulent. Selon le journal «20 minutes» des millions de francs seront redistribués dès 2018 par les distributeurs électriques concernés.

Il se trouve que cette décision touche de près les habitants de Saint-Blaise, et probablement aussi ceux du Landeron et de Cornaux. En effet depuis 2014 la commune de Saint-Blaise a délégué à la société Eli10 SA (dont elle est actionnaire avec cinq autres communes du littoral, dont Cornaux et Le Landeron) le commerce de l'électricité aux consommateurs de la localité.

Jusqu'à 2013 la commune de Saint-Blaise gérait elle-même la vente d'énergie en pleine transparence, en appliquant une marge commerciale minime (6%) et égale pour tous les clients. Par contre Eli10 SA applique dès 2014 des tarifs très différents aux entreprises et aux privés. La marge sur le prix d'achat prise sur les ventes aux clients privés était passée à plus de 14%, alors que l'électricité était vendue 10% en dessous du prix d'achat aux entreprises. La situation est inchangée depuis cette transition: de fait les clients privés (qui sont captifs du fournisseur communal) subventionnent l'énergie aux entreprises (qui ont le choix du fournisseur).

En conséquence de cela, L'Entente Saint-Blaisoise avait déposé à fin 2013 un recours à l'ElCom. Selon les calculs des recourants, le préjudice souffert par les consommateurs privés de Saint-Blaise se montait à environ Fr. 65'000. – pour la seule année 2014.

Le recours avait fait son chemin et un aboutissement favorable pour les consommateurs saint-blaisois semblait se dessiner en 2015, quand l'ElCom a dû arrêter la procédure parce que sa juridiction dans ce domaine était contestée dans le cadre d'une autre affaire. Avec la décision de principe du TF qui a été maintenant acquise, nous nous attendons que l'ElCom reprenne aussi le cas particulier de Saint-Blaise et statue le remboursement du dommage, ce qui selon la presse peut être attendu pour 2018 (cela prend du temps...). Selon un calcul prudent le remboursement, couvrant les années de 2014 à 2017, devrait se monter à plus de 250'000 francs à distribuer en proportion de la consommation de chaque ménage saint-blaisois. Il n'est pas clair si les clients d'Eli 10 SA à Cornaux et au Landeron pourront recevoir automatiquement un remboursement ou devront à leur tour faire un recours à l'ElCom.

Quant aux habitants des autres communes de notre région, dont la distribution d'électricité est assurée par Viteos (pour Hauterive) et le Groupe E (pour toutes les autres), ils devraient vérifier si la différence entre les prix aux clients privés et aux entreprises justifie le même type de démarche à l'ElCom qu'à Saint-Blaise.

Gijsbert van Haarlem – Lorenzo Zago

Au vu de cette situation, le CC se pose-t-il la question et pense-t-il faire recours ?

M. V. L'Eplattenier (CC): Nous sommes bien entendu au courant de cette affaire puisque nous siégeons au conseil d'administration d'Eli10 SA. Je n'ai pas vu cet article, mais il est sûr qu'il n'y a pas besoin de faire un recours. S'il devait y avoir un remboursement, ce sera pour tout le monde, cette affaire sera suivie par notre représentant chez Eli10 SA et des nouvelles vous seront données.

<u>Mme M. Perrenoud (PS)</u>: Je voudrais parler de cette lettre envoyée par le Conseil d'Etat à chaque conseiller général relative à la situation financière inquiétante du Canton. Je trouve que c'est très important et qu'il faudrait en discuter tous ensemble.

M. J.-M. Cantin (CC): Ce courrier a été adressé à chaque conseiller (ère) général (e). De ce courrier, je retiens une phrase: L'Etat n'a pas prévu de report sur les communes pour l'année prochaine. Nous avons adressé un courrier au CE le 27.06.2016 faisant part de notre mécontentement au sujet de la péréquation financière intercommunale, avec copie à toutes les communes du canton. A ce sujet, les communes neuchâteloises se sont opposées à ce projet, mais celui-ci doit être débattu au Grand Conseil. Le courrier que nous avons reçu du Canton est un courrier « d'avertissement » pour nous informer que la situation financière du Canton se dégrade sérieusement et que le Conseil d'Etat souhaite ouvrir des discussions avec ses interlocuteurs réguliers au sein des Associations des communes.

M. B. Guinchard (CF): Il y a finalement peu d'objets à l'ordre du jour mais beaucoup de questions. Ma question porte sur l'élaboration du budget 2017 qui sera approuvé au printemps l'année prochaine. Est-ce que la stratégie d'élaboration de ce budget a été discutée en CC, sachant que depuis le rejet du projet de fusion des communes, nous savons tous que la situation financière de notre commune est très mauvaise et qu'il va falloir élaborer des mesures d'économie ou l'augmentation des impôts. Plus précisément, est-ce que ce sera le législatif actuel ou futur qui élaborera ce budget ? Est-ce que l'on a également vérifié qu'en cas de décision sur des mesures d'économie voire une augmentation de la fiscalité adoptée en février 2017, on pourra imaginer un rétroactif ou pas sur 2017 ?

En tant que président de la CF, je me fais réellement du souci pour la situation financière de la commune, situation qui nécessite de prendre de réelles mesures économiques.

M. J.-M. Cantin (CC): J'ai rencontré les membres de la CF et une discussion autour du budget 2017 a eu lieu. Nous avons appris, cette semaine, que le budget pouvait être reporté en février 2017. Le CC a décidé que se seront les nouvelles autorités qui devront décider du budget 2017. Celui-ci sera déjà préparé cette année donc avec vous. La CF a émis le souhait de rencontrer le CC pour préparer ce budget. L'administration élabore les nouveaux documents puisque nous avons muté sur MCH2. Le système de présentation des documents sera totalement différent.

10. Divers

M. V. L'Eplattenier (CC): informe qu'il va quitter son mandat au sein du Conseil communal. J'ai prévu un apéritif à l'Hôtel du Soleil et y convie toute l'assemblée.

Mme M. Perrenoud (PLR): Le contexte actuel n'est pas facile. Je remercie M. L'Eplattenier pour le travail accompli. Autre sujet : J'ai imaginé que la rue des Fontaines pourrait faire l'objet d'une exposition d'artistes qui présenteraient leurs œuvres le long de cette rue.

Mme C. Salzmann Silva (PS): Votre idée est à proposer à la SDC. J'ai entendu dire que les artistes de Cornaux aimeraient refaire une exposition telle que celle faite lors du $800^{\rm ème}$, donc ça répond en partie à votre question. Prenez donc contact avec ladite société.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h05.

Cornaux, le 22 septembre 2016 Administratrice-adjointe Rédactrice du procès-verbal,

> AU NOM DU CONSEIL GENERAL La présidente, Le secrétaire,

Helen Houttuin

Mario Clottu

ANNEXE: No 1



Campagne "Inforadars" : Aperçu des résultats

Sécurité routière 2087 Cornaux

Semaine 24

| Emplacement: | Rue des Provins 9 | | | |
|--------------------|-------------------|--|--|--|
| Direction: | Est | | | |
| Limitation: | 50 km/h | | | |
| Total | 51 948 mes. | | | |
| à la limite | 48 171 mes. | | | |
| + 1 à + 5 km/h | 2 932 mes. | | | |
| +6à+10 | 471 mes. | | | |
| + 11 à + 15 | 116 mes. | | | |
| + 16 à + 20 | 24 mes. | | | |
| + 21 et plus | 234 mes. | | | |
| dont + 30 et plus | 154 mes. | | | |
| Param. vitesse V85 | 48 km/h | | | |
| Param. vitesse V50 | 43 km/h | | | |
| Vitesse moyenne Vm | 41.3 km/h | | | |
| Dépass. tolérance | 1.6% 1.6% | | | |
| Dépass. limitation | 7.3% | | | |
| Dépass. importants | 0.30% | | | |
| Vitesse maximale | 102 km/h | | | |

07.07.2016/09:52/DM 2087 Cornaux 1/4

Dépassements maximaux

No de site Nom de rue 1

Rue des Provins 9

Heure début analyse Heure fin analyse 13.06.2016 : 08:59:00 20.06.2016 : 09:00:00

Localité Propriétés

2087 Cornaux

communale, en localité

Genre de rue en direction Limitation de vitesse principale Est 50 km/h

vendredi 17.06.2016 10:07 102 km/h 13.06.2016 13:39 101 km/h lundi 17.06.2016 10:07 vendredi 99 km/h mardi 14.06.2016 00:32 98 km/h 14.06.2016 00:33 95 km/h mardi 14.06.2016 00:34 93 km/h mardi mardi 14 06 2016 12:59 93 km/h mardi 14.06.2016 22:03 93 km/h 15.06.2016 00:46 mercredi km/h 19.06.2016 dimanche 10:43 93 km/h 13.06.2016 lundi 11:15 92 km/h mardi 14.06.2016 22:04 92 km/h mercredi 15.06.2016 00:33 92 km/h 15.06.2016 00:33 92 km/h mercredi mercredi 15.06.2016 00:46 92 km/h jeudi 16.06.2016 00:34 92 km/h 16.06.2016 jeudi 01:00 92 km/h 17.06.2016 00:35 92 vendredi km/h km/h 13.06.2016 lundi 11:15 91 lundi 13.06.2016 22:58 91 km/h 13.06.2016 22:59 lundi km/h mardi 14.06.2016 02:08 91 km/h 14.06.2016 mardi 22:03 91 km/h * mardi 14.06.2016 22:04 91 km/h @ 14.06.2016 km/h ø mardi 22:05 17.06.2016 00:35 91 km/h vendredi 17.06.2016 vendredi 00:43 91 km/h vendredi 17.06.2016 02:30 91 km/h mardi 14.06.2016 00:47 90 km/h 15.06.2016 04:00 90 km/h mercredi mercredi 15 06 2016 15:21 90 km/h jeudi 16.06.2016 21:42 90 km/h 13.06.2016 lundi 22:58 89 km/h 13.06.2016 lundi 23:00 89 km/h km/h 9 mardi 14.06.2016 22:04 89 mercredi 15.06.2016 01:54 89 km/h 16.06.2016 00:57 jeudi 89 km/h 16.06.2016 00:58 ieudi 89 km/h 16.06.2016 00:59 jeudi 89 km/h vendredi 17.06.2016 02:00 89 km/h 17.06.2016 km/h vendredi 11:15 18.06.2016 km/h samedi 22:53 89 19.06.2016 22:18 dimanche 89 km/h mardi 14.06.2016 00:34 88 km/h > 14.06.2016 01:57 88 mardi km/h 14.06.2016 mardi 19:43 88 km/h mercredi 15.06.2016 00:53 88 km/h mercredi 15.06.2016 00:54 88 km/h 15.06.2016 00:55 km/h mercredi 88 jeudi 16.06.2016 00:58 88 km/h vendredi 17.06.2016 03:18 88 km/h 18.06.2016 00:10 88 km/h samedi lundi 13.06.2016 21:28 87 km/h

| lundi | 13.06.2016 | 22:57 | 87 | km/h |
|----------|------------|-------|----|--------|
| lundi | 13.06.2016 | 22:59 | 87 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 00:50 | 87 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 01:50 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:49 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:50 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:51 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:52 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:54 | 87 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 02:00 | 87 | km/h |
| ieudi | 16.06.2016 | 00:52 | 87 | km/h |
| jeudi | 16.06.2016 | 16:35 | 87 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 00:34 | 87 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 02:22 | 87 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 22:20 | 87 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:24 | 87 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:48 | 87 | km/h |
| | | | 87 | |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:48 | | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:58 | 87 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 00:51 | 86 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 12:25 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:49 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:50 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:51 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:52 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:55 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 03:20 | 86 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 03:40 | 86 | km/h |
| jeudi | 16.06.2016 | 00:51 | 86 | km/h |
| jeudi | 16.06.2016 | 00:52 | 86 | km/h |
| jeudi | 16.06.2016 | 00:59 | 86 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:38 | 86 | km/h |
| lundi | 13.06.2016 | 21:14 | 85 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 00:48 | 85 | km/h,× |
| mardi | 14.06.2016 | 00:49 | 85 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 00:51 | 85 | km/h× |
| mardi | 14.06.2016 | 01:55 | 85 | km/h |
| mardi | 14.06.2016 | 02:00 | 85 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 00:53 | 85 | km/h |
| mercredi | 15.06.2016 | 22:31 | 85 | km/h |
| ieudi | 16.06.2016 | 19:23 | 85 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 22:20 | 85 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 22:21 | 85 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:24 | 85 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:38 | 85 | km/h |
| vendredi | 17.06.2016 | 23:38 | 85 | km/h |
| venureur | 17.00.2010 | 25.50 | 03 | KIIIII |
| | | | | |



13.06.2016 : 08:59:00 20.06.2016 : 09:00:00

Heure début analyse Heure fin analyse principale Est 50 km/h

Genre de rue en direction Limitation de vitesse

Nombres selon les vitesses

No de site 1 Nom de rue Rue des Provins 9 Localité 2087 Cornaux Propriétés communale , en localité